

## **PRIX DU MEILLEUR MEMOIRE DE MASTER 2 DE LA SOCIETE FRANÇAISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT – Edition 2015**

### **Nature des travaux éligibles**

Ce prix est destiné à récompenser les meilleurs mémoires en droit de Master 2 (parcours recherche, professionnel ou indifférencié) qui contribuent à l'amélioration des connaissances en droit de l'environnement.

Pour le prix 2015, les mémoires doivent avoir été soutenus durant l'année universitaire 2014-2015.

### **Jury**

Le jury comprend des praticiens, des universitaires et des chercheurs. Il est présidé par la Présidente la SFDE.

Ce jury est composé à titre principal (liste non exhaustive) de :

Agnès Michelot, Présidente de la SFDE, Maître de conférences, Université de La Rochelle

Philippe Billet, Professeur de droit public, Université de Lyon 3

Marie-Pierre Camproux Duffrène, Secrétaire générale de la SFDE, Maître de conférences, Université de Strasbourg

Michel Dourousseau, Directeur du Conservatoire des Sites Alsaciens, Chargé d'enseignement et de recherche auprès du Master 2 « Droit de l'environnement et des risques », Université de Strasbourg,

Isabelle Doussan, Vice-présidente de la SFDE, Directrice de recherches de l'INRA, Université de Nice

Nathalie Hervé-Fournereau, Vice-présidente de la SFDE, Directrice de Recherche CNRS, Université de Rennes 1

Gilles Martin, Professeur émérite à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, Professeur Associé à l'IEP de Paris, Avocat au Barreau de Nice

D'autres spécialistes de droit de l'environnement pourront être sollicités en fonction des thèmes des mémoires et du nombre de candidatures. Il faut également respecter les règles de déport habituelles (le directeur de mémoire ne peut participer à l'évaluation du candidat dont il a dirigé les travaux, absence de lien de parenté avec le candidat ...).

### **Dépôt des candidatures**

**Le dossier de candidature doit être envoyé au Secrétariat du prix avant la date limite du 15 octobre 2015.**

Le dossier de candidature comprend :

- ▶ Une présentation du mémoire : intitulé complet, directeur de recherche, date de soutenance, note obtenue;
- ▶ Une présentation de 1 page maximum résumant la thématique du mémoire;
- ▶ Un *curriculum vitae* ;
- ▶ Un courrier de recommandation du directeur ou de la directrice du Master 2 soutenant la candidature;

- ▶ Le mémoire en version électronique et/ou papier (à la demande de la SFDE)

## **Calendrier**

Les résultats seront transmis par courriel aux candidats au plus tard le **17 novembre 2015**.

## **Prix**

La Société Française pour le Droit de l'Environnement attribue tous les ans un prix du meilleur mémoire de Master 2 qui consiste en :

- ▶ Un abonnement d'un an à la Revue Juridique de l'Environnement
- ▶ Une publication du mémoire récompensé sur le site de la SFDE

## **Secrétariat du prix**

**Laurence RENARD**

SFDE

11 rue du Maréchal Juin - BP 68

67046 STRASBOURG CEDEX

Tel. : 03.68.85.87.83 Courriel : [laurence.renard@unistra.fr](mailto:laurence.renard@unistra.fr)

## **REGLEMENT GENERAL DU PRIX DU MEILLEUR MEMOIRE DE MASTER 2 DE LA SOCIETE FRANÇAISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Article 1- Présentation**

La Société Française pour le Droit de l'Environnement organise tous les ans un concours dénommé Prix du meilleur mémoire de Master 2 de la SFDE, ouvert aux étudiants inscrits en Master 2 dans une UFR à dominante juridique ou une Faculté de droit en France.

Ce prix est destiné à récompenser le meilleur mémoire en droit de Master 2 (parcours recherche, professionnel ou indifférencié) soutenu durant l'année universitaire considérée, qui contribue à l'amélioration des connaissances en droit de l'environnement.

Les travaux soumis au jury pourront adopter différentes approches (théoriques, empiriques, comparatives ou méthodologiques) et concerner divers niveaux territoriaux (international, européen, national, régional ou local).

### **Article 2 – Les candidatures**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous forme électronique au secrétariat du prix avant la date limite fixée par le secrétariat du prix.

Le dossier de candidature comprend :

- une présentation du mémoire : *intitulé complet, directeur de recherche, date de soutenance, note obtenue,*
- une présentation de 1 page maximum résumant la thématique du mémoire,
- un *curriculum vitae,*
- un courrier de recommandation du directeur ou de la directrice du Master 2 soutenant la candidature,
- le mémoire.

### **Article 3 – Les mémoires en compétition**

Chaque mémoire sera examiné par deux membres du jury qui établiront un rapport circonstancié sur les mérites scientifiques et didactiques du travail de recherche.

L'obtention d'autres distinctions ne constitue pas un obstacle à la candidature.

### **Article 4 – Le prix**

Le prix sera :

- ▶ Un abonnement d'un an à la Revue Juridique de l'Environnement
- ▶ Une publication du mémoire récompensé sur le site de la SFDE

### **Article 5 – Le jury**

Le jury est composé de praticiens, d'universitaires et de chercheurs choisis en raison de leurs compétences.

Chaque année de nouveaux rapporteurs peuvent y être adjoints en fonction des disciplines dont relèvent les mémoires candidats au prix.

Le jury délibère sous la présidence du président de la SFDE.

### **Article 6 – Décision du jury**

Le jury appréciera souverainement les qualités scientifiques, didactiques et novatrices des travaux présentés.

Le prix est décerné à la majorité absolue des membres du jury participant à la délibération. Si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour, deux autres tours peuvent être organisés. Si la majorité absolue n'est pas atteinte au troisième tour, le prix n'est pas décerné.

Le jury pourra décider de partager le prix ou de ne pas le décerner.

### **Article 7 – Résultat du prix**

Le résultat du prix sera transmis par courriel au lauréat. Une diffusion des résultats sera assurée par le secrétariat de la SFDE.

Le prix sera remis au cours d'une cérémonie dont la date, fixée par le jury, sera portée à la connaissance du lauréat dès l'annonce des résultats.

**Article 8** – Les lauréats pourront se prévaloir du titre de lauréat du Prix du meilleur mémoire de Master 2 de la SFDE.